



Droits des travailleurs: Un défi mondial

Loi pour le libre choix du salarié et perspectives d'avenir

Pourquoi la réforme de la législation du travail aux Etats-Unis est-elle vitale pour relancer l'économie mondiale?

Les inégalités en termes de travail et de richesses et la part décroissante du revenu attribuée à la main-d'œuvre sont au cœur de la crise économique qui secoue le monde à l'heure actuelle.

Depuis plus de trente ans, la politique économique mondiale a

pour but de déréglementer les marchés financiers et d'entraver la capacité des travailleurs à tirer une part équitable des bénéfices de la croissance économique.

La tendance générale à affaiblir les syndicats et à réduire la portée des conventions collectives tout en conférant un pouvoir toujours plus grand aux sociétés financières est née aux Etats-Unis.

L'économie mondiale s'est appuyée de plus en plus sur les

S O M M A I R E

Pourquoi la réforme de la législation du travail aux Etats-Unis est-elle vitale pour relancer l'économie mondiale?

Que pouvez-vous faire?

A quelles difficultés les travailleurs américains sont-ils confrontés pour constituer un syndicat?

Le modèle américain de relations industrielles - un produit d'exportation?

Taux de syndicalisation en baisse: une tendance mondiale

Les occasions à saisir

Grandes entreprises = grands obstacles sur le chemin du libre choix



consommateurs américains; parallèlement les travailleurs américains ont perdu leur capacité à obtenir des salaires décents, ce qui a entraîné une économie globalement alimentée par une consommation déséquilibrée, financée par la dette, et rongée par une succession toujours plus rapide de bulles financières, dont l'éclatement a entraîné des conséquences catastrophiques.

Il n'est donc guère surprenant que la dernière crise ait commencé aux Etats-Unis.

Pour reconstituer l'économie mondiale, il importe dans un premier temps de redonner un certain équilibre au marché américain de l'emploi.

Pour ce faire, il est crucial que la Loi pour le libre choix du salarié soit adoptée et que le taux de syndicalisation et la portée des négociations collectives soient élargis aux Etats-Unis et dans le reste du monde.

L'enjeu est d'importance mondiale et nous vous invitons instamment à joindre votre voix à celle des syndicalistes américains.

Les Global Unions – la CSI, les Fédérations syndicales internationales et la Commission syndicale consultative (TUAC/OCDE) se sont ralliés aux efforts de nos collègues américains pour que ce changement important s'opère. Nous vous exhortons à en faire l'une de vos priorités également.

Que pouvez-vous faire?

Même si de prime abord les problèmes peuvent sembler complexes, les questions fondamentales sont au fond simples. Va-t-on accorder aux travailleurs américains la possibilité de constituer leurs propres syndicats sans les soumettre à des actions brutales d'intimidation, pouvant aller fréquemment jusqu'au licenciement? Outre un débat sur ces questions au sein des instances dirigeantes de vos organisations et parmi vos membres, nous vous prions de faire tout votre possible pour déployer les mesures suivantes.



Contactez votre gouvernement

L'administration Obama est favorable aux changements législatifs contribuant à protéger les droits des travailleurs et rapprochant les Etats-Unis des normes internationales du travail applicables dans le monde entier, en particulier les droits protégés par les conventions 87 et 98 de l'OIT, qui toutes deux n'ont pas été ratifiées par les Etats-Unis. Concernant cette question capitale, les gouvernements

devraient être exhortés à exprimer leur soutien à l'administration des Etats-Unis.

Nous souhaiterions organiser des visites simultanées de délégations syndicales dans les ambassades des Etats-Unis pour faire état de nos préoccupations communes et exprimer le soutien que nous apportons aux efforts des syndicats américains et de l'administration Obama. Ces visites devraient coïncider avec l'examen de la Loi pour le libre choix du salarié par les organes compétents. Nous vous informerons dès que nous connaîtrons ces dates.

Contactez vos employeurs

D'après nos informations, les employeurs américains transmettraient des informations erronées à leurs collègues d'autres pays sur la Loi pour le libre choix du salarié. Le mouvement syndical devrait remettre les pendules à l'heure. Nous vous prions instamment de:

- Vous mettre en rapport avec vos homologues employeurs pour les informer de la réalité entourant cette loi et d'en évoquer tous les aspects importants
- Contacter des entreprises individuelles dans votre pays, en particulier celles ayant investi aux Etats-Unis ou des sociétés américaines actives à l'intérieur des frontières de votre pays. Votre aide serait précieuse si vous pouviez amener ces entreprises à adopter une position raisonnable ou, du moins, à ne

pas participer à la campagne d'opposition. Quant aux entreprises impliquées dans cette mobilisation anti-syndicale, veillez à ce que leurs actions honteuses soient dévoilées au grand jour.

Trouvez des alliés dans la société civile, partis politiques inclus

Aux Etats-Unis, la Loi pour le libre choix du salarié est soutenue par une large coalition d'autres groupes actifs au sein de la société civile et du monde politique, notamment des organisations de défense des droits humains, des groupes oeuvrant pour l'environnement et les droits civils, et des églises. Ce moyen s'est avéré important pour démontrer que les syndicats ne sont pas les seuls à se préoccuper des droits humains et de la justice sociale. Nous vous invitons à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour contacter des groupes de la société civile et d'autres alliés afin de leur expliquer les questions se rapportant à la Loi sur le libre choix de l'employé et les gagner à votre cause pour des efforts communs et/ou coordonnés en vue d'influencer les gouvernements et les employeurs.



Contactez les fonds de pension ayant investi dans des entreprises américaines

Certaines entreprises américaines se sont fortement mobilisées pour lutter contre la Loi pour le libre choix du salarié. D'autres acteurs, qui ont investi dans des sociétés américaines, et en particulier de nombreux fonds de pension, craignent que cette attitude ne nuise aux engagements qu'ils ont



pris en matière d'investissement responsables.

Le Forum électronique d'engagement collaboratif (Engagement Clearinghouse) du PRI (Principes pour l'investissement responsable) des Nations Unies a lancé un programme par lequel les investisseurs signataires du PRI s'engagent à soutenir la Loi pour le libre choix du salarié.

Les signataires du PRI des Nations Unies ont établi un plan d'action incitant les investisseurs à soutenir la Loi pour le libre choix du salarié en contactant des entreprises américaines et en apportant leur soutien par le biais de lettres ou d'autres actions.

Nous vous recommandons vivement de contacter les fonds de pension tant des membres que des employés de votre syndicat

pour les inviter à adhérer au PRI des NU et à participer à l'initiative du Forum électronique d'engagement collaboratif.

A quelles difficultés les travailleurs américains sont-ils confrontés pour constituer un syndicat?

Les travailleurs américains désireux d'adhérer à un syndicat et de mener des négociations collectives doivent affronter depuis plus de trente ans des attaques toujours plus intenses contre les droits fondamentaux inscrits dans les normes internationales du travail et reconnues par la communauté internationale. Cette tendance peut être illustrée par les chiffres suivants:

- En 2005, **30.000 travailleurs américains** ont été victimes de licenciements illicites pour avoir soutenu un syndicat.
- **Près de la moitié (49 pour cent) des employeurs américains**, malgré l'interdiction qui leur en est faite, ont menacé de fermer un site de travail si le personnel tentait de constituer un syndicat
- **82 pour cent des employeurs aux Etats-Unis** engagent des



consultants grassement rémunérés pour démolir les tentatives de création de syndicats.

- **51 pour cent** des employeurs ont recours à la corruption ou au favoritisme pour contraindre les travailleurs à s'opposer aux syndicats.
- Dans le cadre de leurs campagnes anti-syndicales, **91 pour cent** des employeurs imposent à leurs employés des tête-à-tête intimidants avec leurs chefs.
- **Dans quatre cas sur 10**, les travailleurs qui demandent une élection syndicale, n'ont jamais la possibilité de voter dans le système actuel, dominé par les entreprises.
- **Une hostilité agressive et souvent illicite des employeurs** face à la négociation collective est monnaie courante aux Etats-Unis. Plus d'une année après avoir voté pour une représentation syndicale, un travailleur sur trois n'est pas en mesure de tirer profit des conventions collectives initiales négociées.

Au total l'on aboutit à un système où la crainte domine, et non la justice. Malheureusement, le refus d'accorder des droits fondamentaux aux travailleurs est la pierre angulaire du **modèle économique américain**. Sous son emprise, la balance continue à pencher du côté des employeurs et le respect des droits des travailleurs doit céder la place aux stratégies dites de la « voie

basse » qui détruisent les capacités productives et humaines, obnubilées qu'elles sont par les rendements et les bénéfices.

Le modèle américain de relations industrielles - un produit d'exportation?

Le modèle américain de relations commerciales/professionnelles est devenu un dangereux produit "d'exportation", un nombre beaucoup trop élevé d'entreprises de par le monde tentant dans toute la mesure du possible, de



reproduire les mêmes tactiques. Le mauvais exemple des employeurs américains peut avoir des effets dans d'autres pays.

La crise économique mondiale actuelle met clairement en lumière les conséquences de ce modèle. Le revenu moyen d'un travailleur américain est nettement inférieur à ce qu'il était en 2000. Les salaires que les grandes compagnies américaines versent à leurs présidents-directeurs généraux vont crescendo. A l'heure actuelle ils « gagnent » 344 fois plus que le travailleur

américain moyen.

La répartition inégale des richesses aux Etats-Unis affaiblit le pouvoir d'achat des travailleurs américains, favorise une consommation financée par la dette et sape les fondements pour une économie mondiale plus forte.

A l'échelle mondiale, le syndicalisme est mis à mal par l'effondrement d'un modèle économique axé sur la dette et la cupidité. De plus, divers gouvernements de par le monde se montrent désormais hostiles à la négociation collective et les taux de syndicalisation déclinent.

Partout dans le monde les syndicats sont confrontés aux mêmes défis: mondialisation, néolibéralisme, restructuration économique et hostilité des employeurs.

Taux de syndicalisation en baisse: une tendance mondiale

A l'heure actuelle aux Etats-Unis, le taux de syndicalisation et la couverture de la négociation collective représentent environ 12 pour cent, avec une baisse du nombre de travailleurs organisés. Pourtant les Américains ne sont pas devenus insensibles aux avantages que peut procurer l'appartenance à un syndicat. Plus de la moitié des travailleurs américains non syndiqués ont déclaré vouloir adhérer à un syndicat s'ils en avaient la possibilité.

La même tendance est perceptible un peu partout dans le monde. Alors que de nombreux pays ont réussi à maintenir un degré élevé de négociation collective, d'autres sont confrontés à l'hostilité des employeurs. Pourtant rares sont les démocraties industrielles qui, à l'instar des Etats-Unis, brandissent systématiquement l'arme de la peur pour écraser chez les travailleurs toute velléité de constituer un syndicat.

Les occasions à saisir

Le changement d'administration avec l'élection du Président Obama et une plus grande majorité favorable aux travailleurs à la Chambre des représentants et au Sénat signifie que les occasions de modifier la législation américaine du travail sont meilleures qu'elles ne l'ont été depuis de nombreuses décennies.

Face à la crise économique mondiale, née aux Etats-Unis, et à la forte volonté de changement exprimée par les électeurs en novembre 2008, le Président Barack Obama et le nouveau Congrès se doivent de déployer des mesures débouchant sur une économie fonctionnant pour tous.

Un élément primordial pour relancer l'économie et renforcer la classe moyenne serait l'adoption de la **Loi pour le libre choix du salarié** qui rétablirait le droit des travailleurs américains de constituer des syndicats et de négocier avec leurs employeurs pour améliorer leurs conditions de vie.

La Loi pour le libre choix du salarié

incitera employés et employeurs à se respecter mutuellement et à partager responsabilités et succès. Elle permettrait aux Etats-Unis de s'aligner bien davantage sur les principes des conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail, adoptées respectivement en 1948 et 1949, mais que les Etats-Unis n'ont toujours pas ratifiées.

Exprimé simplement, le projet de loi stipule que:

- Lorsqu'une majorité de travailleurs décide de constituer un syndicat, ils en auront la possibilité, sans devoir craindre des mesures d'intimidation ou de harcèlement;
- La négociation ne sera plus un moyen de démolir les syndicats, puisque la première convention collective pourra être conclue par le biais de la médiation et de l'arbitrage, et
- Des amendes sévères seront imposées pour mettre au pas les entreprises irrespectueuses des lois.

Même si la Loi pour le libre choix du salarié est appuyée par des législateurs et des défenseurs des droits des travailleurs, il est crucial de lui assurer un soutien mondial.

Grandes entreprises = grands obstacles sur le chemin du libre choix

Alors que les syndicats sur tout le territoire des Etats-Unis mobilisent leurs adhérents en faveur de l'adoption de ce projet de loi, le monde des affaires de son côté

orchestre une opposition massive, dûment structurée et financée.

Les huit associations commerciales suivantes comptent parmi celles qui en 2008, grâce aux fonds dégagés, ont le plus contribué aux pressions destinées à abattre la Loi pour le libre choix du salarié: la Chambre de commerce américaine, l'Association nationale des fabricants, l'Association nationale des restaurants, l'Institut de commercialisation des denrées alimentaires, la Table ronde des services financiers, la Table ronde du monde des affaires, l'Association des dirigeants de l'industrie de détail et l'Association américaine des hôtels et pensions. Elles ont consacré des dizaines de millions de dollars à la lutte contre les syndicats. En travaillant la main dans la main avec des conservateurs notoirement hostiles aux travailleurs et en exerçant des pressions pour contrer une législation favorable aux travailleurs, elles poursuivent leur croisade agressive contre la Loi pour le libre choix du salarié.

Non contentes de déformer la législation proprement dite et de s'en prendre à la raison d'être même des syndicats et du progrès social, elles affirment que la Loi pour le libre choix de l'employé, qui élargit le champ d'action des travailleurs pour s'organiser et négocier, engendrerait des coûts inacceptables pour une économie en crise. Autrement dit, le prix à payer pour le comportement irresponsable des banques et d'autres entreprises consisterait à différer davantage encore la



reconnaissance des droits fondamentaux des travailleurs.

En fait, la Loi pour le libre choix du salarié donne aux travailleurs la possibilité de constituer un syndicat si la majorité d'entre eux le souhaitent, une exigence déjà solidement ancrée dans les normes internationales.

Elle autorise également les travailleurs à organiser une élection au scrutin secret. En d'autres termes, la décision d'adhérer ou non à un syndicat relèvera du **choix du travailleur** et non pas d'une décision de l'employeur.

Pour toute autre information sur les questions se rapportant à la réforme de la loi, veuillez consulter : <http://www.americanrightsatwork.org/>.

Remerciements:

Conseil des Global Unions
Confédération Syndicale Internationale (CSI)
American Rights at Work
AFL-CIO
Change to Win
Les affiliés d'UNI aux Etats-Unis et plus particulièrement Larry Cohen, Joe Hansen, Christy Hoffman, Jim Sauber, Scott Shumaker et Alan Spaulding

UNI mobilise ses 20 millions d'adhérents dans le monde dans le cadre d'une campagne de solidarité pour soutenir le travail de ses syndicats affiliés américains, qui font partie d'un mouvement de travailleurs, syndicats, communautés, associations religieuses, écologiques et progressistes soutenant le projet de loi.

UNI estime que le fait d'avoir une loi qui protège le droit des travailleurs à se syndiquer aux Etats-Unis est vital pour obtenir les droits de reconnaissance syndicale et de négociation dans le monde. Les entreprises américaines ont exporté leurs pratiques de travail abusives dans tous les pays où elles opèrent et des entreprises étrangères se sont empressées d'adopter ces pratiques dès qu'elles passent la frontière des Etats-Unis. Il est évident que s'il n'existe pas de législation protégeant les travailleurs, les multinationales traiteront les travailleurs aussi mal que possible.

UNI/3/2009/00113

UNI global union
8-10 Av. Reverdil
1260 Nyon
Suisse

Tel: + 41 22 365 2100
Fax: + 41 22 365 2121
contact@uniglobalunion.org
www.uniglobalunion.org